

Fortier accusé de harcèlement psychologique

L'ex-délégué général du Québec à New York se confie au Devoir

KATHLEEN LÉVESQUE

L'ex-délégué général du Québec à New York, Bruno Fortier, a soutenu hier en entrevue au *Devoir* que ce sont des plaintes pour harcèlement psychologique à son endroit ainsi qu'une guerre de pouvoir avec le ministère des Relations internationales qui ont

provoqué son congédiement le 15 mars dernier. La rencontre a eu lieu à la demande de M. Fortier, qui souhaitait ainsi donner son point de vue dans cette affaire qui fait la une des journaux depuis deux semaines et qui soulève beaucoup de suspicion ainsi que de nombreuses questions à l'Assemblée nationale, notamment en raison des liens d'amitié entre M. Fortier

et le premier ministre Jean Charest. Visiblement tendu, le haut fonctionnaire déchu avait vraisemblablement préparé ses réponses, écrites à grands traits dans un cahier noir placé devant lui dans un petit salon du très sélect club Saint James, à Montréal. Selon M. Fortier, quelques personnes de la délégation et du ministère ont eu sa tête, mais cela ne

concerne que partiellement le plan de réorganisation qu'il se proposait de lancer. Des problèmes de relations de travail seraient à l'origine des plaintes déposées par des membres du personnel de la délégation. Hier, le ministère n'a pas voulu donner sa version des

VOIR PAGE A 10: FORTIER

www.ledavoir.com

LE DEVOIR

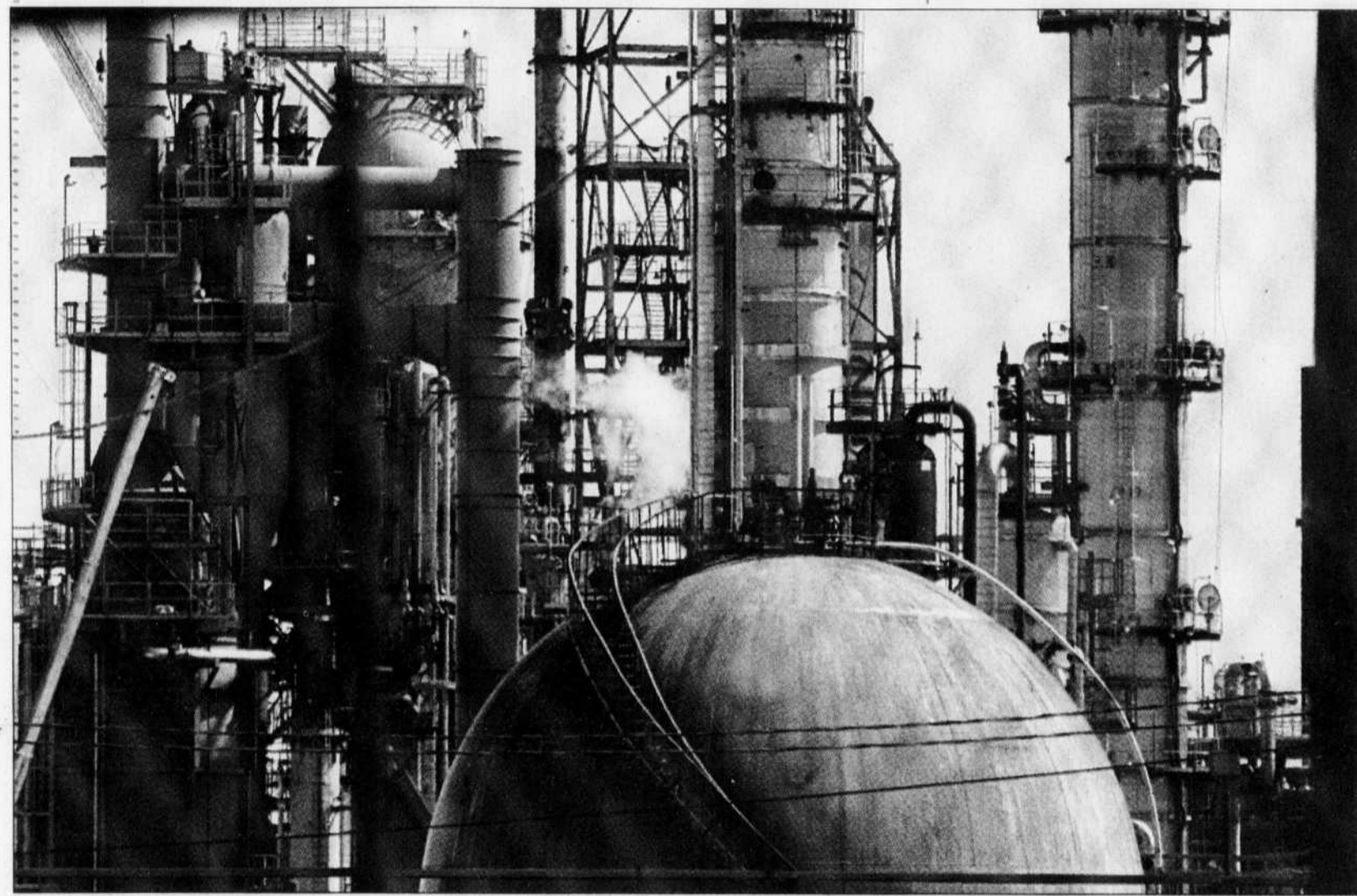
VOL. XCIX N° 73

LE VENDREDI 4 AVRIL 2008

89c + TAXES = 1\$

Fuite importante chez Petro-Canada

La compagnie parle d'« eaux usées », le syndicat, de naphte



Les installations de Petro-Canada dans l'est de la métropole.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Selon un enregistrement des conversations entre les cadres et les briseurs de grève sur les ondes publiques de la radio sans fil, la raffinerie de Petro-Canada dans l'est de Montréal a connu une fuite le 23 décembre dernier dont la nature prête à controverse, tout comme l'importance des conséquences qu'elle aurait pu avoir. En effet, Petro-Canada soutient qu'il s'agissait tout au plus d'un déversement d'« eaux usées » causé par l'al-

ternance gel-dégel, qui a pu émettre une « odeur de soufre » dont le quartier voisin a été informé, a affirmé au *Devoir* le porte-parole de la raffinerie, Andrew Pelletier. Ce dernier a ajouté qu'« on a suivi les règles à la lettre » lors de cette fuite.

Par contre, sur l'enregistrement réalisé par les syndiqués, on entend distinctement une des personnes sur les lieux, qui se donnent des noms d'emprunt pour ne pas être identifiées de l'extérieur, dire: « C'est pas la pompe de Sour Water, là: il y a une pompe qui coule

dans la pumphouse, là. » Quelques secondes plus tard, on entend parmi les échanges mentionner la pompe J-1005, qui serait, selon les témoignages recueillis, une pompe contrôlant des distillats de pétrole.

Les échanges enregistrés, que seul un spécialiste peut décoder, donnent l'impression que plusieurs personnes arrivent difficilement à maîtriser ce genre de situation que des employés bien rodés arriveraient

VOIR PAGE A 10: FUITE

Le statut de patrimoine mondial de Québec est en jeu

ISABELLE PORTER

Québec — Selon la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, la ville de Québec pourrait perdre son statut de ville du patrimoine mondial s'il advenait qu'on démolisse la façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul, dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec.

En réponse à des questions sur le sort de l'église Saint-Vincent-de-Paul, la ministre a déclaré hier matin que « le statut de patrimoine mondial » n'était « pas garanti à perpétuité » et qu'il pouvait « être retiré ». « Tout ce qui est fait à l'intérieur [de l'arrondissement historique] doit être regardé avec énormément de précaution », a-t-elle plaidé après avoir annoncé que 14,1 millions seraient investis dans la restauration d'une centaine d'églises au Québec.

Interrogée plus tard en journée, son attachée de presse, Marie-Hélène Paradis, a confirmé que le sort de la façade de l'église constituait un enjeu capital. « Oui, il y a une menace, parce qu'à chaque fois qu'on change quelque chose dans l'arrondissement historique, ça fragilise son statut. C'est très précaire. »

L'arrondissement historique du Vieux-Québec a, rappelons-le, été classé site du patrimoine mondial par l'UNESCO en 1985. Le comité responsable de la sélection des sites doit justement tenir sa rencontre annuelle à Québec du 2 au 10 juillet.

Dans ce contexte, le dossier de l'église constitue tout un embarras. On s'apprête à recevoir « des gens qui sont très ferrés en patrimoine mondial », a souligné la ministre. « Le statut de patrimoine mondial accordé à cet arrondissement est quelque chose qui est assez important pour qu'on fasse la démonstration qu'on prend les choses au sérieux. »

Située près de l'entrée du Vieux-Québec, l'église Saint-Vincent-de-Paul a été presque entièrement démolie en 2006 par un promoteur, Jacques Robitaille, qui avait acquis le terrain des pères de Saint-Vincent-de-Paul en 1998. L'homme d'affaires souhaitait construire un hôtel de 300 chambres à cet endroit. Il possède déjà plusieurs établissements dans la région, dont un hôtel en hauteur à l'entrée du Vieux-Québec, près des vestiges de l'église.

VOIR PAGE A 10: PATRIMOINE



Christine St-Pierre

SOMMET DE L'OTAN

Mission accomplie, dit Harper

La contribution de la France est un tournant « historique », estime le premier ministre

CHRISTIAN RIOUX

Bucarest — Au terme de la deuxième journée du sommet de l'OTAN, qui se termine à Bucarest aujourd'hui, le premier ministre Stephen Harper estime satisfaites les conditions posées par le Parlement afin que le Canada poursuive sa mission en Afghanistan jusqu'en 2011. « La principale réalisation du sommet de cette année, c'est le ralliement de l'OTAN autour de l'engagement en Afghanistan », a-t-il déclaré.

Le premier ministre Harper se réjouit tout

particulièrement du plan que s'est donné l'OTAN en Afghanistan afin de « rééquilibrer sa mission » et de mieux coordonner les combats et les actions auprès des civils. Il se félicite des « progrès considérables » au sujet des drones et des hélicoptères réclamés. Mais surtout, il accueille comme un « virage » historique la contribution de la France. En envoyant un nouveau bataillon dans l'est du pays, elle permettra en effet aux Américains d'en libérer un autre afin de prêter main-forte

VOIR PAGE A 10: MISSION

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux: L'escalade afghane, page A 8



Des soldats canadiens en patrouille dans la région de Kandahar.

AGENCE FRANCE-PRESSE

LISE PAYETTE

René: la vraie histoire?

■ Page A 9

Les Stones vus par Scorsese: bancal

■ Page B 3

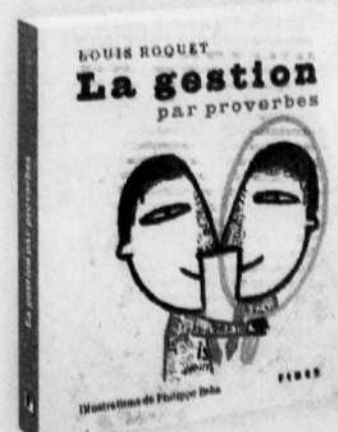
INDEX

7 783 13 02226 1

Annonces.....	B 6	Monde.....	A 5
Avis publics...	A 4	Mots croisés..	B 6
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 5
Décès.....	B 6	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 2
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2
Météo.....	B 5	Week-end.....	B 1

www.editionsfides.com

La gestion est-elle une affaire de gros bon sens?



LOUIS ROQUET
La gestion par proverbes
19,95\$ • 168 pages

FIDES

F

ACTUALITÉS



Rapport de l'ombudsman

L'armée est injuste à l'égard des réservistes

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Les réservistes des Forces canadiennes n'ont pas tous accès à des soins médicaux adéquats, contrairement aux soldats de la force régulière. Dans un rapport spécial rendu public hier, l'ombudsman par intérim du ministère de la Défense, Mary McFadyen, affirme que cette « injustice importante » a cours depuis des années et qu'elle doit cesser.

L'enquête de l'ombudsman a été lancée en 2006 à la suite de plaintes de la part de réservistes. Le diagnostic posé hier est sans équivoque: l'armée peine à bien soigner les réservistes, eux qui font un autre métier dans la vie et qui sont donc plus difficiles à suivre pour le ministère de la Défense. Mary McFadyen reconnaît d'ailleurs que les soins de santé destinés aux réservistes sont plus difficiles à fournir sur une longue période, notamment pour la physiothérapie ou les soins de santé mentale.

Le rapport, intitulé « Des soins de santé sous toutes réserves », précise toutefois que ce problème d'accès aux soins ne touche pas les réservistes qui s'entraînent en vue de la mission en Afghanistan ou qui prennent part aux combats à Kandahar. Les lacunes se concentrent surtout sur l'entraînement régulier au Canada.

« En échange de l'engagement qu'ils

prennent à s'entraîner et à servir leur pays, les réservistes s'attendent à juste titre à recevoir les meilleurs soins possibles lorsqu'ils sont blessés ou qu'ils tombent malades durant leur service ou pendant l'exercice de leurs fonctions », a déclaré Mme McFadyen. S'il y a deux poids, deux mesures, à savoir une norme pour la force régulière et une norme pour la réserve, c'est injuste pour tout le monde. En fait, je crois qu'il s'agit d'une injustice importante au sein de la force militaire du Canada. »

Selon Mme McFadyen, « la quantité des soins médicaux dispensés aux réservistes est largement imprévisible », puisque « certains réservistes ne reçoivent aucuns soins de la part des Forces canadiennes », dit-elle. Les enquêteurs au service de l'ombudsman soutiennent que l'une des sources du problème vient du fait que les blessures des réservistes se produisent parfois « à la suite d'activités qui ne sont pas liées à l'exercice des fonctions du réserviste, comme le maintien de la condition physique », ce qui complique la tâche du ministère de la Défense.

De nombreux réservistes n'ont pas de certificat médical à jour dans leur dossier et n'ont pas droit à des évaluations de santé périodiques et aux vaccinations habituelles des Forces canadiennes, ajoute Mme McFadyen.

Le Devoir

Dentistes: les négociations ont repris

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

Le gouvernement et l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ) peinent toujours à trouver un terrain d'entente. Les deux parties avaient convenu de mener des négociations intensives la fin de semaine dernière après le désengagement massif de 2500 dentistes. Mais celles-ci ont pris fin samedi pour ne reprendre qu'hier après-midi, à la veille de l'entrée en vigueur d'un décret gouvernemental destiné à forcer les dentistes à rentrer dans le rang.

Peu importe ce qui ressortira de ces pourparlers, la direction de l'ACDQ entend se réunir aujourd'hui pour faire le point. Elle consultera demain son conseil d'administration et sa décision sera vraisemblablement rendue publique lundi matin. Cette association ne cache pas qu'elle aimerait éviter le pire, soit le retour des tarifs en vigueur en 2003 avec, à la clé, un système de remboursement complexe forçant ses membres désengagés à se plier aux règles de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Du côté du ministre de la Santé, Philippe Couillard, la volonté est la même. « À l'heure où on se parle, on a toujours le désir d'en arriver à une entente d'ici la fin de la journée », a commenté son attachée de presse, Marie-Eve Bédard. Autrement, le décret controversé sera adopté au-

jourd'hui même, comme prévu. « M. Couillard avait déjà mentionné la possibilité d'un petit délai avant l'adoption du décret [advenant un règlement imminent et quelques détails à compléter], mais on ne parle ici que de quelques heures. »

La reprise tardive des négociations, à la veille de l'entrée en vigueur du décret obligeant les dentistes désengagés à fournir des services aux personnes assurées, a été critiquée par l'ACDQ. Celle-ci affirme avoir été disponible toute la semaine. Il en avait été de même au cours des heures qui avaient précédé le désengagement massif de ses membres en signe de protestation contre la majeure partie des tarifs consentis par Québec pour soigner 802 000 enfants de moins de dix ans et 416 000 assistés sociaux, a rappelé l'association.

Il y a maintenant cinq ans que l'entente sur le régime public de soins dentaires est échouée. Depuis, les tarifs n'ont pas bougé, si bien que les dentistes affirment travailler à perte lorsqu'ils soignent la clientèle assurée. En février, le ministre Couillard leur avait proposé une augmentation des tarifs en cours de 24 % en six ans. La semaine dernière, il a fait un pas de plus en proposant une bonification de 40 % sur 12 ans. Ces deux offres ont été refusées coup sur coup par les dentistes, qui dénoncent des reculs sur tous les fronts.

Le Devoir

Le cégep sans diplôme du secondaire

Le CSE est d'accord

CLAIRANDRÉE
CAUCHY

L'entrée au collégial sans diplôme d'études secondaires, tel que l'autorise une récente modification au règlement sur les études collégiales, obtient l'aval du Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Dans un avis publié cette semaine, le CSE accueille favorablement les modifications qui permettent d'accepter des élèves à qui il manque six unités pour compléter leur DES, à condition qu'ils complètent les cours manquants lors de leur première session. Les nouvelles règles permettront à « certains étudiants de persévérer dans les études », croit le CSE, qui recommande néanmoins l'ajout de ressources pour mieux encadrer ces étudiants.

Le CSE est également favorable à l'admission au collégial d'étudiants adultes (qui ont quitté les bancs d'école depuis au moins 24 mois), à condition que leur formation et leur expérience soient jugées pertinentes. Des bémols subsistent cependant quant à l'application, si bien que le CSE suggère de reporter d'un an, à l'automne 2009, la mise en vigueur de cette mesure, afin de mettre en place des mécanismes de reconnaissance des acquis.

Le Devoir



« Le droit à la liberté de religion n'est pas absolu »

- Le juge Jacques Dufresne

VAL-MORIN

Les hassidiques rappelés à l'ordre par la Cour d'appel

La communauté Belz se rendra jusqu'en Cour suprême pour sauver sa synagogue et son école illégales

Il n'y aura pas d'accommodement raisonnable pour la communauté juive hassidique de Val-Morin: la Cour d'appel a donné raison à la municipalité mercredi en décrétant que la liberté de religion des juifs n'est pas brimée par l'application d'un règlement municipal. Une cause qui pourrait faire jurisprudence.

GUILLAUME
BOURGUAULT-CÔTÉ

Les juifs hassidiques de la communauté Belz et leurs rabbins sont rabroués par la Cour d'appel: la liberté de religion ne prime pas sur le droit de la municipalité de Val-Morin de faire respecter son règlement de zonage qui circonscrit les lieux de culte, a tranché mercredi le juge Jacques Dufresne.

L'avocat de la Congrégation of the Followers of the Rabbis of Belz to Strengthen Torah, Julius Grey, a annoncé, sitôt le jugement déposé, avoir obtenu le mandat de ses clients de porter la cause devant la Cour suprême. Dans l'intervalle, il demandera à la Cour d'appel de suspendre le jugement qui condamne à la fermeture une école et une synagogue que la congrégation exploite — illégalement — à Val-Morin l'été.

Du côté de l'administration municipale, le directeur général Pierre Delage a indiqué être « très satisfait » du jugement mais déçu de voir qu'il en a coûté plus de 125 000 \$ à la municipalité pour faire valoir ses droits. « Il reste que c'est une décision très importante pour toutes les municipalités aux prises avec des communautés religieuses qui voudraient imposer [leur loi] en dehors des usages prévus. »

La source du conflit entre Val-Morin et cette congrégation remonte à 1982, lorsque les juifs hassidiques avaient acheté un premier

chalet dans la municipalité. Celui-ci a rapidement été transformé en lieu de culte, ce qui est contraire au règlement de zonage du secteur, toujours en vigueur.

La Ville a émis un premier constat d'infraction à ce moment, rappelant à la congrégation que le chalet était situé dans un quartier strictement résidentiel. Le même scénario s'est répété en 1986 lors de l'achat d'un deuxième chalet, qui devait servir d'école.

Pendant 20 ans, Val-Morin a tenté sans succès de faire respecter son règlement de zonage, qui prévoit par ailleurs la possibilité d'ériger des lieux de culte et des écoles dans plusieurs autres secteurs de la municipalité. La congrégation possédait même un terrain vacant de 4,3 acres (186 000 pieds carrés) dans une de ces zones.

L'été, ce terrain sert de camp confessionnel pour les enfants, et le juge Benoît Emery avait constaté dans le jugement de première instance, en Cour supérieure, que « rien n'empêche la congrégation d'y ériger une synagogue ou une école religieuse ».

En 2002, poussée par des citoyens qui se plaignaient de l'achalandage créé autour de l'école et de

la synagogue, la municipalité de Val-Morin a tenté d'amorcer une médiation pour trouver un protocole d'entente en vue du déplacement des activités de la congrégation. Sans succès. Le dossier a alors été judiciairisé.

Pas d'entrave

Devant la Cour d'appel, les arguments de la congrégation ont été démontés un après l'autre. « Le droit à la liberté de religion des membres de la congrégation n'est ni nié, ni ignoré, ni compromis par le règlement de zonage », affirme le juge Dufresne. A plusieurs reprises, le magistrat mentionne que le règlement de zonage n'entrave la profession d'aucune religion à Val-Morin puisqu'il prévoit plusieurs zones où l'érection de lieux de culte et d'enseignement est autorisée.

Il ne suffit pas d'invoquer la liberté de religion pour écarter l'application d'un règlement municipal valide, écrit-il. « Le droit à la liberté de religion n'est pas absolu », même s'il faut donner une « interprétation large du droit à la liberté de religion ».

Mais un droit, si fondamental soit-il, doit parfois « céder le pas aux droits d'autrui ». En matière de « réglementation municipale, le zonage est édicté au profit de tous », et « l'usage illégal par l'un s'exerce généralement au détriment du droit des autres ».

Le juge Dufresne relève qu'il « est vrai que le zonage impose une certaine entrave à la liberté de religion » de l'appelante, mais « cette entrave est certainement négligeable ».

L'attitude générale des

Outremont
pourrait
utiliser ce
jugement pour
faire respecter
ses propres
règlements

Outremont?

Ce jugement pourrait avoir un impact à Outremont, croit Pierre Lacerte, qui milite depuis plusieurs années pour dénoncer le laxisme des autorités à faire respecter la réglementation municipale dont les juifs hassidiques ne tiennent pas compte. « Nous avons essentiellement la même cause », relève M. Lacerte, qui affirme vivre près d'une synagogue illégale. « Le jugement nous donne un argument de poids. Mais est-ce que ce sera suffisant pour convaincre les élus de réagir? Je ne suis pas sûr qu'ils veulent vraiment régler ce problème. »

Le Devoir

■ Voir l'éditorial de Marie-Andrée Chouinard en page A 8

Censure: la proposition de Verner est accueillie froidement

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le milieu de la production cinématographique et télévisuelle accueille froidement l'invitation de la ministre du Patrimoine, Josée Verner, de l'aider à élaborer les paramètres d'une future censure. Si certains groupes étudiant son offre avec circonspection, d'autres la rejettent d'emblée.

« C'est complètement farfelu qu'elle demande une telle chose », s'exclame en entrevue Jean-Pierre Lefebvre, le président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec



Josée Verner

« Tout le monde, d'un océan à l'autre, l'a répété: nous avons les cadres juridiques, législatifs, et une Charte des droits qui déjà balisent de façon tout à fait appropriée, pertinente et efficace ce qui pourrait enfreindre l'ordre public. C'est complètement absurde. »

Selon M. Lefebvre, si la ministre tend la main, c'est parce qu'elle cherche une bouée de sauvetage. « J'imagine qu'elle veut peut-être sauver sa peau. Elle se dit: "On est allés trop loin, faites-nous une proposition." Mais le milieu a été vachement clair. »

La ministre Josée Verner a annoncé en comité sénatorial mer-

credi soir qu'elle était prête à un compromis pour faire adopter sa loi réformant le crédit d'impôt pour la production, loi rendant ce crédit conditionnel au respect de « l'ordre public ». Une fois la loi adoptée, promet-elle, la réforme sera mise entre parenthèses pendant 12 mois, pour permettre à l'industrie d'élaborer elle-même ce qu'on entend par « ordre public ». Toute l'industrie du cinéma et de la télévision s'est soulevée au cours des dernières semaines contre ce qu'elle considère comme le retour de la censure d'État.

Selon M. Lefebvre, la ministre tente maintenant de faire porter « l'odieux d'une possible décision » à l'industrie et au milieu culturel. Pour sa part, Luc Wiseman, du groupe Avanti Ciné-Vidéo, félicite certes la ministre pour son apparente ouverture, mais là s'arrête son enthousiasme. « C'est à elle de démontrer que c'est mal encadré en ce moment », lance-t-il.

La ministre et ses fonctionnaires refusent, pour des raisons de confidentialité, de fournir des exemples de productions que le gouvernement a été obligé de financer malgré un contenu discutable, et ce, faute d'un mécanisme d'exclusion dans la loi.

Pour sa part, l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, elle aussi très critique envers la loi, veut prendre quelque temps pour étudier l'invitation de Mme Verner. Selon la porte-parole, Céline Pelletier, ne pas y participer « est une option ».

À la Chambre des communes, la critique en matière de Patrimoine, Denis Coderre, a profité de l'occasion pour s'attaquer à Mme Verner, qu'il s'amuse à désigner comme « la ministre de l'index ». L'offre de la ministre s'apparente à un piège, croit-il. « Une directive peut être changée n'importe quand, et ce, sans l'assentiment du

Parlement », rappelle-t-il. Le gouvernement conservateur aura donc beau jeu, une fois sa loi adoptée, de renier sa promesse à l'industrie ou de faire fi des paramètres que celle-ci aura concoctés de bonne foi.

Par ailleurs, M. Coderre tout comme M. Lefebvre s'inquiètent de la version anglaise du projet de loi, où « ordre public » devient « public policy » (qu'on peut traduire par « politiques publiques »). « C'est encore plus dangereux », lance M. Lefebvre, parce que c'est encore plus large.

Le Devoir

J'essaie de vous éviter un procès

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

649		02 05 08		11		03 26 33		39			
649		20 21 33		compl.		35 40 49		compl.			
GAGNANTS	LOTS	6/6	1	3 499 638,00 \$	6/6	0	2 000 000,00 \$	5/6+c	0	75 000,00 \$	
5/6+c	5	49 994,80 \$	5/6	7	750,00 \$	4/6	543	75,00 \$	3/6	11 227	10,00 \$
5/6	130	1 588,40 \$	4/6	8 065	48,50 \$	2/6+c	6 808	5,00 \$	2/6+c	135 108	10,00 \$
4/6	8 065	48,50 \$	2/6+c	110 724	5,00 \$	Ventes totales :	720 242,00 \$				
3/6	135 108	10,00 \$				Ventes totales :	13 302 290 \$				
2/6+c	110 724	5,00 \$				Prochain gros lot (approx.) :	4 000 000 \$				

GROS LOT CE SOIR,
10 000 000 \$ (APPROX.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Sophie
DOWNS
M.Ps.

Psychologue clinicienne T 514 861-0630

Adolescents - Adultes - Couples
20 ans d'expérience

Vieux-Montréal

ACTUALITÉS

FORTIER

SUITE DE LA PAGE 1

faits et confirmer qu'il s'agissait bel et bien de harcèlement psychologique.

«Quand on m'en a informé, j'ai offert ma collaboration. [...] Mais j'ai laissé au ministère le rôle d'arbitre, sachant que ceux qui avaient porté plainte ont aussi des droits», a-t-il dit, refusant d'être plus précis.

Selon les informations recueillies sous le couvert de l'anonymat, M. Fortier ne donnait pas de directives claires à son équipe. La ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay, a quant à elle évoqué publiquement les difficultés de M. Fortier à motiver ses troupes. Le principal intéressé a indiqué n'avoir eu aucun problème «sur le plan personnel» et connaître de fond en comble la politique gouvernementale en matière de harcèlement psychologique. Il a rappelé ses 25 années d'expérience comme employeur. Il a toutefois ajouté ceci: «Peut-être, quand on est un bon bedeau, on est mauvais curé», faisant ainsi référence au fait qu'il avait dirigé pendant trois ans la section économique de la délégation avant d'être nommé délégué général, en juillet 2007. Chose certaine, la réalité d'une délégation comptant des employés d'origine, de culture et de religion très diversifiées exigeait un doigt qu'il n'avait pas, a-t-il reconnu.

C'est aux environs du 20 janvier dernier que le ministère a communiqué avec M. Fortier pour l'informer qu'il faisait l'objet de plaintes. L'ex-délégué a affirmé ne pas avoir été surpris puisqu'il en avait eu vent.

Mais les problèmes de «comportement» s'arrêtaient là, a-t-il assuré. Il nie qu'il y ait eu une enquête de la

part des autorités policières new-yorkaises à son sujet. «Je n'ai pas de problème de mœurs. Je trouve ça choquant. [...] J'avais mes «guidelines» comme individu et j'étais conscient de mes responsabilités», a affirmé M. Fortier dans un soupir.

Il n'a pas caché son malaise devant les rumeurs qui circulent sur la colline parlementaire. «Il n'y a aucun fondement», a-t-il tranché.

Officiellement, ce sont les changements proposés par M. Fortier qui ont forcé son rappel en catastrophe. Mais cela n'a rien à voir avec une quelconque divergence de vues quant à l'orientation à donner aux relations avec les États-Unis, a-t-il souligné. «Je veux rassurer le public: il n'y a pas de discontinuité. Je n'ai pas tenté de faire une révolution des valeurs. J'ai travaillé dans le meilleur intérêt de nos acquis et de notre proximité avec l'État de New York», a-t-il mentionné, alors qu'un sommet est prévu en mai prochain.

S'il y a eu des tensions, c'est surtout avec le sous-ministre Alain Cloutier, en poste seulement depuis octobre dernier, a soutenu M. Fortier, qui reconnaît la poigne de son ancien supérieur, qui lui a tenu tête. Avec le directeur administratif de la délégation, André Prince, l'ex-délégué avait préparé un plan de réorganisation en 19 points de la délégation. Les mesures n'ont jamais été présentées au personnel, ce qui explique les affirmations du directeur des communications de la délégation, Benoît Payeur, publiées hier par *Le Devoir*. Bien que l'élaboration du plan ait été confidentielle, des fuites auraient soulevé des inquiétudes, a fait valoir M. Fortier.

Les changements proposés auraient entraîné l'aboli-

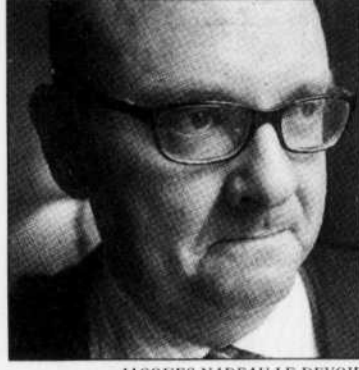
tion de quatre ou cinq postes et réduit la masse salariale d'environ 200 000 \$. M. Fortier souhaitait également que les balises financières établies par le ministère soient revues afin de tenir compte de la réalité new-yorkaise. Par exemple, l'ex-délégué suggérerait que l'allocation de logement pour un conseiller qui s'installe à New York avec sa famille soit corrigée puisqu'il y a eu une hausse de 28 % des loyers depuis trois ans. Un appartement au centre-ville de la métropole américaine peut coûter jusqu'à 10 000 \$ par mois.

«J'estimais qu'il y avait un dépassement à faire et je l'ai mis sur papier. Je faisais valoir ma prérogative de l'appliquer alors que le ministère voulait l'évaluer», a expliqué M. Fortier, qui dit avoir fait preuve d'intransigeance. Or le plan de M. Fortier aurait eu des répercussions sur l'ensemble des délégations du Québec à travers le monde. L'ex-délégué a plaidé une certaine naïveté, croyant qu'il pouvait chambarder la structure en place.

Au sein de la délégation, on a mentionné à *Devoir* sous le couvert de l'anonymat qu'on s'était étonné de «la lourdeur de la masse utilisée» pour un prétendu plan de réorganisation administrative.

Bruno Fortier a affirmé ne pas avoir été en contact avec le premier ministre Jean Charest depuis le 8 janvier et que sa dernière conversation avec la ministre Gagnon-Tremblay remontait à octobre dernier. Du même souffle, il constate avoir été happé par la machine politico-médiatique bien malgré lui.

Le Devoir



Bruno Fortier

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

PATRIMOINE

SUITE DE LA PAGE 1

Mme Saint-Pierre a expliqué hier que des négociations «très soutenues» sont en cours entre son ministère et le promoteur afin d'intégrer la façade de l'ancienne église à son projet. Une entente devrait dès lors être conclue «très bientôt».

Il n'est toutefois pas question pour le ministère d'accorder une aide financière au promoteur pour réaliser son projet. «Le promoteur a démolit l'église sans l'autorisation du ministère, alors je ne pense pas que les citoyens seraient d'accord que le ministère aide quelqu'un qui est allé à l'encontre des règlements.»

La Ville de Québec et le ministère de la Culture sont à couteaux tirés dans ce dossier depuis le début. Il y a dix ans, les autorités municipales avaient donné au promoteur l'autorisation de détruire l'église à la condition qu'on en préserve la façade. Or le ministère maintient qu'on aurait dû demander son autorisation auparavant puisque le site est situé dans l'arrondissement historique.

Le maire Régis Labeaume a déjà pris position contre le maintien de la façade tout en priant la ministre St-Pierre de prendre une décision dans ce dossier qui n'en finit plus de traîner.

Hier, la ministre St-Pierre a déclaré que le maire se montrait «très, très ouvert».

Suivant un système de classification des églises de la ville de Québec rendu public en 1999 par l'administration municipale, le ministère de la Culture et le diocèse, l'église Saint-Vincent-de-Paul présentait une valeur patrimoniale «significative» et son enveloppe extérieure devait être préservée. Dans le cas des églises dont la valeur patrimoniale est jugée élevée, on recommande la conservation intégrale de l'édifice (intérieur et extérieur).

L'historien Jean Provencher doute que l'UNESCO puisse revenir sur sa décision, mais il estime néanmoins que l'intervention de la ministre est justifiée. «La façade, on doit la garder. Il faut qu'on soit imaginatif pour l'utiliser d'une manière ou d'une autre.»

M. Provencher a été vivement inquiet par l'intervention, fin février, d'une fonctionnaire de la Ville de Québec selon qui le site de l'église Saint-Vincent-de-



La façade de l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Québec.

JEAN-FRANÇOIS NADEAU LE DEVOIR

Paul méritait de toute façon d'être exclu de l'arrondissement historique puisqu'il est déjà séparé de la vieille ville par une autoroute.

«Même si l'UNESCO a reconnu le site en 1985, les limites de l'arrondissement sont définies depuis 1963», a-t-il rappelé. «À l'époque, on en avait pris plus large autour des fortifications pour protéger le

Vieux-Québec, et avec raison. Il suffit de voir à quel point l'entrée du Vieux-Québec a été assiéged depuis par des tours de dix, douze étages. [...] Il ne faudrait pas remettre ça en question à chaque génération juste parce que les valeurs changent.»

Collaboratrice du Devoir

MISSION

SUITE DE LA PAGE 1

aux Canadiens. Le premier ministre dit avoir l'assurance que les 1000 soldats américains supplémentaires qui seront déployés à Kandahar y demeureront «au moins jusqu'en 2011». C'est un «engagement sans échéance», a-t-il dit. Le gouvernement canadien examine actuellement avec les Américains la possibilité d'envoyer à Kandahar non pas des Marines, très présents dans la région, mais un bataillon de l'armée régulière.

Un «sacrifice disproportionné»

Selon Stephen Harper, l'OTAN a ainsi reconnu que le Canada avait «fait un sacrifice disproportionné» et «subi des pertes significatives» compte tenu de ses forces militaires. «L'OTAN ne pouvait pas se permettre de perdre l'engagement du Canada en Afghanistan», a-t-il déclaré.

Le premier ministre ne craint pas que les Américains en profitent pour prendre le commandement des forces déployées dans la région sud, aujourd'hui assumé à tour de rôle par le Canada, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. «S'il y a un pays qui n'a pas besoin de plus de responsabilités en Afghanistan, ce sont les États-Unis.» Les responsables militaires canadiens au sein de l'OTAN estiment qu'il sera aussi facile de travailler avec les Américains qu'avec les Français. «Les Américains sont souvent mieux équipés, a confié un militaire. Mais ils ne respectent pas toujours la chaîne de commandement établie dans la région par l'OTAN. C'est toujours un peu plus compliqué avec eux.»

Non seulement Stephen Harper juge que les 700 militaires que la France enverra à la frontière pakistanaise permettront de dégager des forces américaines, cette décision marque aussi la fin, selon lui, des «tensions historiques» qui opposaient la France aux États-Unis et au Royaume-Uni. «Les Français ont assumé avec force leur rôle d'allié historique», a-t-il dit.

Le premier ministre n'a pas voulu dire si la décision française d'envoyer ses troupes à l'est plutôt que dans le sud était le choix des Français ou de l'OTAN. Plus tôt en journée, le président Nicolas

Sarkozy avait d'abord nié avoir envisagé d'envoyer des troupes dans le sud du pays pour épauler directement les Canadiens, comme l'ont affirmé les médias français et britanniques. «Ce n'est pas nous qui décidons comme ça, a-t-il déclaré. C'est parce qu'on nous a proposé de prendre toutes nos responsabilités à l'est. Il n'y a eu aucune négociation. Cela nous a été proposé ainsi.»

La divulgation hier d'une lettre adressée par le président français à ses homologues de l'OTAN semblait pourtant indiquer le contraire. Le 27 février dernier, Nicolas Sarkozy y affirmait son intention de s'engager «dans une zone nouvelle» si l'OTAN adoptait de son côté une stratégie «globale» destinée à transférer progressivement les responsabilités aux Afghans. Selon la plupart des observateurs, cette «nouvelle région» ne pouvait être que Kandahar puisque les Français ont déjà été présents dans l'est.

Le président français et la chancelière allemande, qui tenaient une conférence de presse commune, ont tous deux souligné l'importance de transférer progressivement les responsabilités de l'OTAN aux Afghans. «Nous voulons la sécurité de l'Afghanistan pour la reconstruction de l'Afghanistan», a déclaré Nicolas Sarkozy. Toutefois, a-t-il aussitôt ajouté, «si nous voulons partir un jour, il faut gagner aujourd'hui».

L'Ukraine reportée à plus tard

Nicolas Sarkozy et Angela Merkel ont aussi souligné l'importance de ce sommet pour l'avancement de la défense européenne. Le président français a notamment rappelé la déclaration, qu'il qualifie d'«historique», faite hier matin par le président George W. Bush «sur la nécessité de l'Europe de la défense en complément de l'Alliance atlantique».

On prête à Nicolas Sarkozy l'intention de réintégrer le commandement de l'OTAN, abandonné par le général de Gaulle en 1966, lors du sommet de l'an prochain, qui aura lieu symboliquement en France et en Allemagne (à Strasbourg et à Kehl). «Chaque chose en son temps, a déclaré le président. Dans ce sommet de Bucarest, aux côtés de l'Allemagne, la France a pris toute sa place. Laissons cheminer l'Euro-

pe de la défense et nous cheminerons vers l'Alliance.»

Ce sommet qui devait être «une célébration du plein retour de la France» a viré au «débat rancunier» à propos de l'Ukraine, écrivait hier le prestigieux magazine *The Economist*. L'Ukraine et la Géorgie ont en effet esquivé une rare rebuffade. À l'initiative de la France et de l'Allemagne, l'OTAN a refusé d'accepter leur candidature et d'entamer un processus pouvant mener à leur adhésion. À quelques heures de l'arrivée du président Vladimir Poutine à Bucarest, cette décision est vue comme une importante concession à la Russie, qui considère ces pays comme faisant partie de sa zone d'influence.

Afin de faire passer la pilule, le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, a affirmé que «ces nations deviendront un jour membres de l'OTAN», ainsi que l'affirme la déclaration adoptée hier. «La porte est ouverte», a-t-il dit. L'Allemagne et la France ont dit s'inquiéter notamment du manque de consensus en Ukraine à propos de l'adhésion à l'OTAN et des mouvements séparatistes proches de Moscou qui sévissent en Géorgie. «Le Canada est satisfait de la déclaration finale», a simplement déclaré le porte-parole du premier ministre Harper.

L'adhésion de la Macédoine a aussi été bloquée par le veto de la Grèce. Celle-ci conteste le nom de ce jeune pays dans lequel elle perçoit des velléités d'annexion de la province homonyme de Macédoine, située dans le nord de la Grèce. L'Albanie et la Croatie deviendront par contre les 27^e et 28^e membres de l'Alliance atlantique. L'OTAN a aussi lancé des invitations au Monténégro et à la Bosnie-Herzégovine à poser leur candidature.

L'OTAN apportera enfin son soutien au projet de défense antimissile américain, qui prévoit l'implantation d'ici 2012 de dix lance-missiles intercepteurs en Pologne et d'un radar ultra-perfectionné en République tchèque, un projet dont il sera évidemment question aujourd'hui avec le président russe Vladimir Poutine, qui participe pour la première fois à un sommet de l'OTAN.

Correspondant du Devoir à Paris

FUITE

SUITE DE LA PAGE 1

normalement à contrôler rapidement. Ainsi, on entend pendant plus de 30 minutes des employés s'affairer à régler le problème. On en entend même une dire, 31 minutes après le début d'un enregistrement qui saute les périodes de silence, qu'elle n'a «pas eu le temps de finir parce que [son] détecteur allume», ce qui indique une fuite probablement importante de H₂S, soit du sulfure d'hydrogène, un produit très toxique. Ses propos donnent à penser qu'elle ne portait pas le masque réglementaire plus de 30 minutes après le début de l'incident.

Le syndicat des 260 travailleurs mis en lock-out le 17 novembre dernier a fait parvenir aux autorités gouvernementales et de la sécurité publique son analyse de cet incident. Les représentants syndicaux ont affirmé au *Devoir* qu'ils ont annexé à cette lettre une copie de l'enregistrement des conversations interceptées sur les ondes publiques le 23 décembre pour que les responsables de la sécurité puissent vérifier la véracité de la thèse de Petro-Canada, qui minimise l'importance de cette fuite.

Cette lettre a été envoyée au ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, au maire de Montréal, Gérald Tremblay, au maire de l'arrondissement, Cosmo Macciocia, et à la responsable de la sécurité civile, Valérie Gagnon. Elle est signée par Diane Goulet, une biochimiste à l'emploi du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, lequel représente les employés en lock-out.

Hier à l'Assemblée nationale, le député péquiste de Vachon, Jacques Dubuc, s'est inquiété du remplacement des «opérateurs hautement qualifiés par du personnel-cadre moins nombreux et surutilisés» dans la raffinerie en lock-out.

«M. le président, a-t-il poursuivi, on nous informe de plus qu'il y aurait eu au moins deux incidents d'importance [à la raffinerie]. Ceux-ci auraient normalement dû déclencher une procédure d'alerte auprès des services de sécurité incendie de Montréal, ce qui n'aurait pas été fait. On peut se poser sérieusement des questions sur la santé et la sécurité des personnes travaillant sur le site, celles vivant à proximité et aussi sur la qualité de l'environnement dans l'est de Montréal.»

Au lieu du ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, à qui s'adressait la question, c'est le ministre du Travail, David Whissell, qui a répondu en disant avoir «personnellement» demandé au président de la Commission de la santé et de la sécurité au travail de dépêcher deux enquêteurs sur les lieux. Il a affirmé que leur rapport a conclu que le fonctionnement de la raffinerie était sécuritaire. «Également, le rapport a été remis au syndicat, qui s'est déclaré satisfait», a-t-il ajouté.

Interrogée ensuite par le député péquiste de Vachon, Camil Bouchard, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, n'a pas répondu elle non plus quand on lui a demandé combien d'inspections elle avait déclenchées pour s'assurer que des fuites, comme celle du proxyène chez Coastal dans l'Est, ne se répètent pas à la raffinerie de Petro-Canada en lock-out. C'est son collègue du Travail, David Whissell, qui a répondu, en affirmant: «En aucun cas, les opérations actuelles, qui sont assurées par des cadres, ne mettent en péril la santé et la sécurité des lieux et donc, par ricochet, elles ne perturbent rien la sécurité en matière d'environnement.»

Mais personne n'a pu dire si la version de Petro-Canada sur cette fuite «d'eaux usées» avait été confrontée par des experts à l'enregistrement des conversations entre les employés actuels de la raffinerie durant l'accident du 23 décembre.

De son côté, Ronald Dubeau, le chef de division au Service de sécurité incendie de Montréal, qui est aussi responsable des enquêtes et de la prévention, a précisé hier au *Devoir* qu'il avait été saisi de la lettre envoyée au maire Tremblay mais qu'il n'avait pas écouté, ni obtenu copie de l'enregistrement en format CD des communications interceptées le 23 décembre par les syndiqués sur les ondes courtes.

M. Dubeau a précisé que, compte tenu de l'importance de l'équipement industriel en cause, il allait réunir à compter d'aujourd'hui toutes les pièces du dossier, y compris l'enregistrement des conversations, se rendre sur les lieux, rencontrer toutes les parties «pour savoir de part et d'autre ce qui s'est passé» et faire une évaluation rigoureuse de l'incident sur une base technique.

Il précise qu'un incident comme celui du 23 décembre ne doit être ni minimisé ni exagéré et qu'il doit méticuleusement vérifier tous les faits à la lumière des critères de sécurité d'exploitation. S'il devient évident pour lui que des personnes susceptibles d'intervenir dans une situation d'urgence dans la raffinerie n'ont pas la capacité d'assumer les exigences d'un niveau élevé de sécurité, le Service de sécurité incendie, a-t-il dit, va poser ses conditions sans hésiter. Il entend vérifier notamment si les procédures d'avis et de rapport ont été respectées, ce qu'il ne pouvait pas dire hier.

Un danger aggravé par le conflit

Selon Diane Goulet, la signataire de la lettre syndicale envoyée aux autorités, «depuis le début, ce lock-out engendre une situation où les risques inhérents à l'exploitation normale d'une raffinerie sont décuplés par le fait que le personnel actuel est, entre autres, fort surmené et que son expérience est, selon nous, discutable». Ce qui aggrave tout chaque jour davantage, à son avis, le risque d'un accident majeur.

Diane Goulet rappelle que le personnel-cadre de Petro-Canada, qui fait fonctionner la raffinerie, couche sur place et travaille entre «60 et 84 heures par semaine», selon les documents déposés par Petro-Canada devant le commissaire du Travail, dans une cause où la présence de nombreux briseurs de grève a été observée dans cette raffinerie.

La responsable du service de recherche du syndicat canadien écrit que «nous avons en notre possession l'enregistrement audio des communications radio captées sur la fréquence des opérations de ladite raffinerie et une transcription annotée qui relate un grave incident survenu le 23 décembre dernier portant sur une importante fuite de naphtha dans la salle des pompes de l'unité de brut #10». Elle met en cause la compétence du personnel sur place, qui «méprend le naphtha pour du Sour Water». A son avis, les employés sur les lieux sont «dépaysés par la situation, ne connaissent pas vraiment ce qu'il faut faire et tournent littéralement en rond» malgré l'urgence de la situation.

Elle soutient aussi que «la procédure d'urgence standardisée» n'aurait pas été respectée parce que le Service de sécurité incendie «n'a pas été informé, contrairement à la pratique courante».

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courrier abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390

WEEK-END NATURE

La complexe question de la relève



Louis-Gilles Francœur

Quelle est la chasse qu'on peut pratiquer le plus tard possible dans la grande saison de la vie? A mon avis, c'est probablement la chasse à la sauvagine, qu'on peut pratiquer plus tôt à la saison automnale et maintenant au printemps, avec une cache accessible par bateau, et ce, accompagné d'un bon chien rapporteur!

Certes, à quelques semaines du début de la saison de pêche, il peut sembler inopportun de faire le point sur un sujet relatif à la chasse. Mais il ne faut pas oublier que les chasses printanières devaient maintenant la saison de pêche et qu'elles sont nombreuses, allant de la corneille à l'oie en passant désormais par le dindon et la traditionnelle chasse au siffleur (la marmotte).

Le propos est d'ailleurs de circonstance, car la chasse printanière à l'oie blanche a débuté mardi, le 1^{er} avril, et, croyez-le ou non, des chasseurs étaient déjà à pied d'œuvre dans la région de la rivière du Sud, en Montérégie, près d'Henryville, où on trouve déjà quelques centaines d'oies blanches. Toutefois, nous indiquait hier Paul Milot, porte-parole du Service canadien de la faune au Québec, les colliers émetteurs que portent certaines oies indiquent que l'essentiel du troupeau — près d'un million d'oiseaux l'automne dernier — se trouve actuellement au sud de New York, en partie dans la baie de Chesapeake. Malheureusement, on ne chasse pas assez intensément les belles blanches aux États-Unis, ce qui explique que cette «récolte de conservation» amorcée en 1999 a permis de stabiliser le troupeau autour d'un million de têtes, alors que les biologistes estiment toujours qu'il faudrait le ramener entre 500 000 et 600 000 oies pour

leur assurer un garde-manger suffisamment garni et empêcher la disparition de plusieurs plantes rarissimes à l'île Bylot, dans le Grand Nord, où elles s'en vont faire leurs nids.

Un déclin qui n'en est pas un

Malgré l'abondance croissante de plusieurs gibiers comme l'oie, l'effectif des chasseurs évolue dans le sens contraire aux États-Unis. Et c'est l'effectif des sauvagins qui accuse le plus de problèmes de renouvellement. La nouvelle, confirmée l'automne dernier dans la 2006 National Survey of Fishing, Hunting and Wildlife-Associated Recreation, indiquait en effet que l'effectif des chasseurs américains était à son plus bas depuis 1970. L'affaire a évidemment fait bondir de joie plusieurs groupes anti-chasse et animalistes. Mais en même temps, elle a suscité des analyses serrées du phénomène chez les universitaires et dans le milieu associatif. Leur examen de la question éclaire un phénomène similaire, noté ici au Québec, il y a quelques années, mais qui semble en voie de se résorber, le taux d'inscriptions aux cours d'initiation accusant désormais une forte hausse en raison des mesures instaurées.

Les chiffres globaux publiés l'automne dernier faussent un peu la situation, explique John Devney, du magazine Delta Waterfowl, aux États-Unis. On ne peut nier qu'il y ait une baisse de l'effectif global, mais la vraie question, dit-il, c'est pourquoi?

Une analyse serrée indique que plusieurs facteurs sociaux et fauniques contribuent à ce phénomène, qu'il attribue d'abord et avant tout à une tendance démographique. L'effectif des chasseurs, dit-il, a été anormalement gonflé par l'arrivée des baby-boomers. De 1946 à 1964, l'explosion de la population en Amérique du Nord a en effet poussé à la hausse celle des chasseurs 20 ans plus tard, faisant passer leur effectif de dix millions en 1955 à 18 millions en 1975. En 1980, 58 % de tous les chasseurs aux États-Unis étaient de la génération des baby-boomers. Aujourd'hui, malgré la défection des plus âgés, qui accrochent leur fusil pour des raisons de santé, cette génération qui a marqué le dernier siècle représente encore 44 % de l'effectif des nemrods. Cela est confirmé notamment par une ana-

lyse plus pointue du service états-unien de la faune, qui a établi que le décrochage chez les chasseurs s'accélérait à partir de 45 ans.

Mais d'autres phénomènes ralentissent cette baisse somme toute normale de l'effectif des chasseurs, selon M. Devney, serait demeuré très stable et aurait même légèrement augmenté si on fait abstraction de l'arrivée des baby-boomers. Un de ces phénomènes, dit-il, est le transfert de la «mentalité des 40 ans» d'autrefois à la strate générationnelle des 60 ans, plus actifs, décidés à ne pas vieillir prématurément et qui prennent les moyens de se garder en forme.

Aux États-Unis, comme ici au Québec il y a une dizaine d'années, on découvre que l'urbanisation croissante de la population coupe les liens culturels qui unissaient autrefois les gens à la nature et aux activités de récolte faunique.

C'est d'ailleurs, à mon avis, la rupture croissante de ce lien direct avec les mécanismes naturels et les espèces vivantes qui explique la déresponsabilisation de la population envers la protection de l'environnement, laquelle devient un objectif théorique ou idéologique, bardé d'images stéréotypées et anthropomorphiques. Mais c'est une autre histoire, sur laquelle nous reviendrons...

Une chose est certaine: la moitié des chasseurs aux États-Unis provient des milieux ruraux. Et ces ruraux, qui constituaient 40 % de la population états-unienne en 1950, ne représentent plus que 20 % du grand total de nos jours. Le taux d'initiation à la chasse dans les milieux urbains est d'ailleurs cinq fois inférieur à celui des milieux ruraux. Et le «niveau de rétention» de cette culture de la chasse est deux fois plus élevé chez les ruraux que chez les urbains. Mais la chasse, c'est aussi une affaire de revenus et de culture, sinon de structure familiale.

Aux États-Unis, le taux d'initiation à la chasse chez les enfants est plus bas dans les familles dont le revenu est inférieur à 40 000 \$ mais demeure stable depuis 50 ans dans les catégories supérieures de revenus.

La culture familiale de la chasse apparaît aussi comme le facteur déterminant. Les parents qui chassent le petit gibier, tout particulièrement l'écureuil (ce qui est permis chez nos voisins) et la gélinotte, sont ceux chez qui la relève est la plus forte, alors que ce taux est plus

bas chez les enfants des chasseurs de lapins et de lièvres, de sauvagine et de faisans. Globalement toutefois, la relève est toujours plus marquée et permanente chez les enfants de parents chasseurs. Un père qui chasse au moins trois jours par année a neuf fois plus de chances de voir ses enfants chasser plus tard que dans une famille de non-chasseurs. Si c'est la mère qui chasse, ce qui est de plus en plus fréquent, les chances sont encore beaucoup plus élevées d'assurer une relève.

Des contre-tendances se dessinent toutefois dans cet univers complexe où culture et nature s'entremêlent joyeusement. La disponibilité du gibier, qui augmente en raison de politiques de gestion plus raffinées et du nombre moins élevé de chasseurs, joue un rôle non négligeable. C'est ainsi que le nombre de chasseurs de gros gibier est deux fois plus élevé aujourd'hui que dans les années 50. Aux États-Unis, on explique ce phénomène par la croissance fulgurante des populations de cerfs de Virginie et de dindons sauvages, qui atteignent, voire dépassent à de nombreux endroits les cheptels pré-coloniaux.

Par contre, la privatisation des territoires de chasse en raison de l'expansion des villes, de l'élargissement du territoire agricole et de l'envahissement des milieux naturels par la villégiature fait décrocher plusieurs chasseurs urbains, qui éprouvent de plus en plus de difficulté à trouver des territoires disponibles dans les régions éloignées, contrairement aux locaux.

■ Lecture: *Zéro toxique - Petit manuel de survie*, par Marc Geet Ethier, Éditions du Trécaré, 181 pages.

Quels sont ces toxiques qui envahissent nos vies chaque jour par le biais des objets courants et de notre consommation? Comment pouvons-nous réduire notre exposition à ces toxiques par des pratiques et des achats moins dommageables pour notre santé et pour l'environnement? Perchlorates, téflon, parabènes, phtalates, bisphénol A, etc., sont ici passés au crible avec une analyse des problèmes qu'ils suscitent et des moyens de les éviter.



LES SPORTS

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est					
	G	P	DPF	BP	BC PTS
y-Montréal	46	25	10	259	221 102
Ottawa	42	30	8	252	243 92
Boston	40	28	12	210	218 92
Buffalo	38	31	12	252	242 88
Toronto	36	33	11	228	249 83

Section Atlantique					
	G	P	DPF	BP	BC PTS
y-Pittsburgh	47	26	8	247	214 102
x-New Jersey	45	28	7	203	192 97
x-N.Y. Rangers	42	27	11	208	192 95
Philadelphie	40	29	11	243	233 91
N.Y. Islanders	34	38	9	190	240 77

Section Sud-Est					
	G	P	DPF	BP	BC PTS
Caroline	43	32	6	249	245 92
Washington	42	31	8	239	230 92
Floride	37	34	9	211	220 83
Atlanta	33	40	8	212	271 74
Tampa Bay	31	41	9	222	263 71

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale					
	G	P	DPF	BP	BC PTS
p-Detroit	53	21	7	253	183 113
Nashville	40	31	9	226	224 89
Chicago	39	33	8	235	230 86
Columbus	34	34	12	192	211 80
St. Louis	31	35	13	196	233 75

Section Nord-Ouest					
	G	P	DPF	BP	BC PTS
x-Minnesota	43	28	9	217	213 95
x-Colorado	43	31	7	227	216 93
Calgary	41	29	10	221	223 92
Vancouver	39	31	10	211	206 88
Edmonton	40	35	6	233	250 86

Section Pacifique					
	G	P	DPF	BP	BC PTS
y-San Jose	49	21	10	218	185 108
x-Anaheim	45	27	8	198	186 98
x-Dallas	43	29	7	232	199 93
Phoenix	37	36	6	206	222 80
Los Angeles	31	42	7	224	260 69

é - éliminé d'une place en séries éliminatoires
x - se qualifie en vue des séries éliminatoires
y - champion de section

Hier

Montreal 3	Buffalo 1
Detroit 3	Columbus 2
N.Y. Rangers 3	N.Y. Islanders 0
Washington 4	Tampa Bay 1
Ottawa	Toronto
St. Louis	Nashville
Chicago	Minnesota
Edmonton	Vancouver
Dallas	Phoenix
San Jose	Los Angeles

Aujourd'hui

N.Y. Islanders à N.Y. Rangers, 19h
New Jersey à Philadelphie, 19h
Floride à Caroline, 19h
Boston à Ottawa, 19h30
Nashville à Chicago, 20h30
Phoenix à Dallas, 20h30

Demain

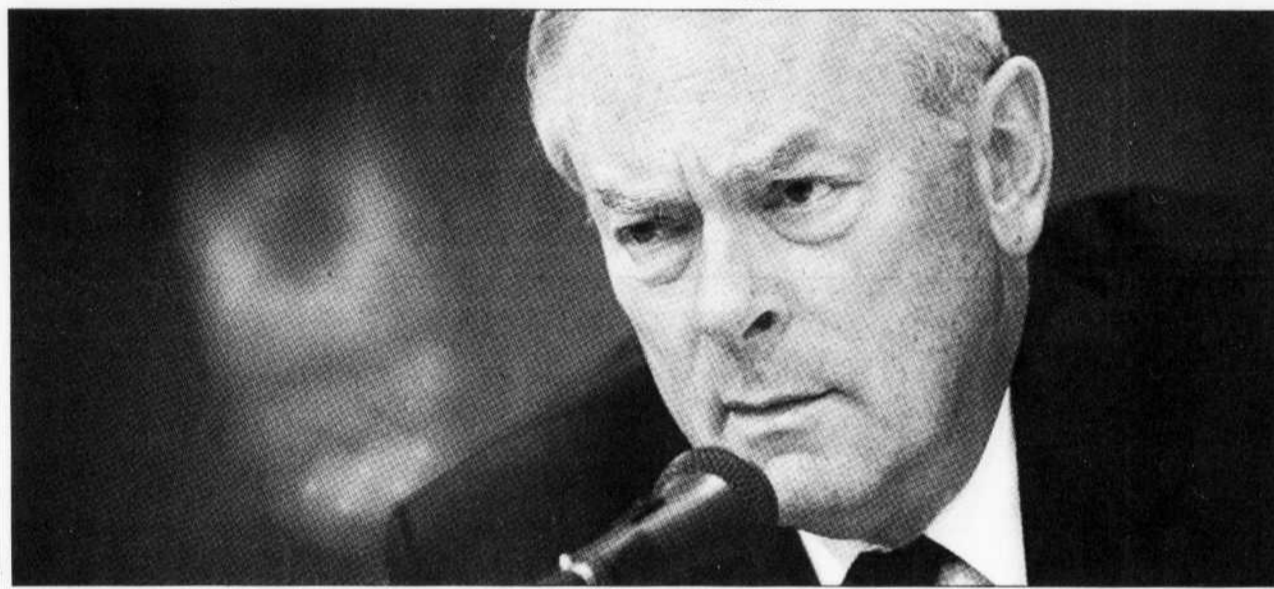
Columbus à St. Louis, 14h
Anaheim à Los Angeles, 16h
Buffalo à Boston, 19h
Toronto à Montréal, 19h
Floride à Washington, 19h
Tampa Bay à Atlanta, 19h
Calgary à Vancouver, 22h

ASSOCIATION DE L'EST

	MJ	PTS
a-1. Pittsburgh	81	102
x-2. Montréal	81	102
a-3. Caroline	81	92
4. New Jersey	80	97
5. N.Y. Rangers	80	95
6. Ottawa	81	94
7. Boston	80	92
8. Washington	81	92
9. Philadelphie	80	91
é-10. Buffalo	81	88
é-11. Toronto	80	83
é-12. Floride	81	83
é-13. N.Y. Islanders	81	77
é-14. Atlanta	81	74
é-15. Tampa Bay	81	71

a - premier de sa section
é - éliminé d'une place en séries éliminatoires
x - se qualifie en vue des séries éliminatoires

La présidence du TAS échappe à Dick Pound



DAMIR SAGOLJ REUTERS

LE MONTRÉALAIS Dick Pound, ancien président de l'Agence mondiale antidopage, a été coiffé hier par l'avocat italien Mino Auletta dans la course à la présidence du Tribunal arbitral du sport (TAS), pour laquelle il portait pourtant favori. Auletta, qui était président suppléant depuis l'an dernier, supervisera jusqu'en 2010 la nomination des arbitres pour les appels déposés devant le TAS. Il a expliqué avoir bénéficié de 10 votes sur 19 lors de la réunion des membres du tribunal hier à Monaco. Auletta, président par intérim depuis la mort du Sénégalais Keba Mbaye en 2007, a aussi devancé l'avocat suisse Robert Briner et le Suédois Gunnar Werner. Pound a refusé de dire si la bataille qu'il livre à l'Union cycliste internationale a pu jouer contre lui. Et il a fait savoir qu'il allait désormais se concentrer sur ses rôles de membre senior du Comité international olympique et de l'Agence mondiale antidopage, dont il a été le premier président. Il compte aussi demeurer au sein du comité de direction du TAS. «Je n'ai jamais eu le moindre problème à occuper mon temps», a-t-il rappelé, ajoutant qu'il pourrait se représenter en 2010.

Canadien 3, Sabres 1

Tant qu'à être là...

Bryan Smolinski vole la vedette en enfilant deux buts. Chris Higgins a marqué l'autre, son 25^e.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Et pourquoi ne pas terminer en beauté? Déjà assuré du championnat de sa division, le Canadien a maintenu hier ses chances de terminer au tout premier rang de l'association Est en battant très efficacement les Sabres de Buffalo 3-1.

Les Sabres ont de cette manière vu mourir leur dernier espoir de faire les séries éliminatoires: ils devaient se contenter de golf (ou de quoi que ce soit d'autres) pour les prochaines semaines. Le Canadien n'a laissé que peu d'espace aux Sabres, prenant les devants 3-0 avant de connaître quelques difficultés en fin de rencontre, mais rien de menaçant.

On a beaucoup insisté dans les dernières mois sur l'étonnante profondeur du Canadien. Le match disputé hier au Centre Bell a encore fait la preuve de cet équilibre qui caractérise le club cette saison. C'est ainsi Bryan Smolinski, qui pourrait être qualifié de plombier sans soulever trop de dissension, a volé la vedette en enfilant deux buts hier soir, ce qui représente exactement 25 % de sa production de toute l'année. Il a été nommé première étoile.

«Nous avons quelques joueurs de blessés [Koivu, Ryder, Komisarek, Bouillon], alors tout le monde doit prendre plus de responsabilités», disait-il après la partie, encore un peu surpris de sa performance. Les deux autres membres du quatrième trio ont aussi disputé un fort match, Steve Bégin (troisième étoile) y allant de cinq tirs au but et de huit mises en échec. Il a d'ailleurs servi une passe subtile à Smolinski pour son deuxième but, en utilisant le filet pour faire ricocher la rondelle. Un coup de billard, en somme. «J'ai même «callé la shot», expliquait-il en riant dans le vestiaire.

Autre preuve de profondeur, le 25^e but de la saison

de Chris Higgins lui a permis d'atteindre le plateau des 50 points. C'est le septième joueur de l'équipe à franchir cette marque cette saison: aucune autre équipe de la ligue ne peut en revendiquer autant. Ce n'était pas arrivé à Montréal depuis 1989 (le club s'était alors rendu en finale).

Et puis le tout jeune Carey Price, déjà auteur d'un blanchissage à Ottawa mardi, a disputé un autre match extrêmement solide, donnant à la foule de multiples occasions de scander son prénom. Son entraîneur Guy Carbonneau l'a dit après la partie: le gardien «est dans sa zone» depuis plusieurs matchs.

Une bulle qui fait une sorte de mur devant le filet. Les jambières sont rapides, la concentration et le calme pleinement là, et pratiquement rien ne passe. Price a bloqué hier 27 lancers et remporté une 23^e victoire à sa première saison. Ceci le place à égalité d'un certain Patrick Roy, qui avait réussi le même exploit en tant que recrue en 1986, l'année de... Bien sûr, l'année de la Coupe.

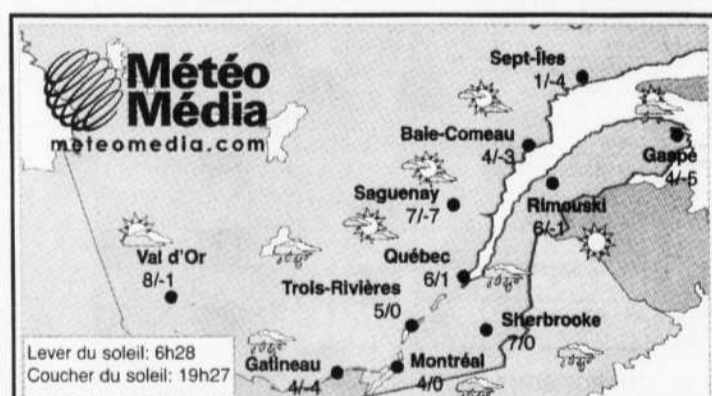
Tout cela mis ensemble a permis au public de célébrer bruyamment une autre victoire du Canadien, ce qui lui permet d'atteindre le plateau des 102 points. Une première depuis 1993, l'année de... Bien sûr, l'année de la dernière Coupe.

Guy Carbonneau était forcément «très content» de la performance de son club. «Les Sabres ont mis un peu plus de pression dans les 10 dernières minutes. Mais dans l'ensemble, on a joué le genre de match qu'on voulait jouer.» Et l'entraîneur l'a confirmé: il n'est pas question de lever le pied lors du dernier match, disputé demain contre Toronto. Les joueurs ont envie de terminer premier dans l'association, et Carbonneau aussi. Tant qu'à être rendu là...

EN BREF

La coupe Memorial à Rimouski

La ville de Rimouski a été désignée pour accueillir la présentation du tournoi de la coupe Memorial 2009. Chicoutimi, Shawinigan, Halifax en Nouvelle-Ecosse, ainsi que Lewiston, dans le Maine, avaient aussi posé leur candidature. L'annonce a été faite par le l'ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, qui agissait comme président du comité de sélection. «Notre choix s'est arrêté sur l'Océanic de Rimouski, a-t-il indiqué, puisque cette candidature avait tous les éléments pour mettre sur pied une excellente coupe Memorial: hockey, comité organisateur, installations, logistique et financement. De plus, nous avons senti un appui incroyable de toute la communauté. D'autres villes avaient de meilleurs éléments, mais à la fin nous avons estimé que Rimouski avait la meilleure offre d'ensemble.» Jacques Gauthier, Camille Thériault et l'ancien défenseur de la Ligue nationale et du Canadien Stéphane Quintal étaient les autres membres du comité de sélection. Favorisé par la présence de grandes vedettes comme Vincent Lecavalier, Brad Richards puis Sidney Crosby, l'Océanic a attiré une foule moyenne de 4448 spectateurs dans un aréna de 4300 sièges depuis son arrivée dans la ligue en 1995. «C'est petit, mais nous avons fait nos devoirs, nous avons de merveilleux commanditaires et ce sera un succès», a déclaré le gouverneur de l'Océanic, Camille Leblanc. La tendance était pourtant de présenter le championnat junior canadien dans de plus grands centres. «C'était important pour nous de démontrer qu'il est possible de présenter un tournoi de la coupe Memorial dans un petit Gilles Courteau. Je donne l'exemple de Guelph en 2002. Il y avait environ 4500 sièges et ce fut un grand succès.» - La Presse canadienne



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var 2/-4	Var 7/-3	Londres	Nua 16/7	Nua 9/6
Moncton	Var 9/0	Mel 4/0	Los Angeles	Sol 21/11	Sol 18/10
Saint-Jean	Plu 6/1	Plu 6/1	Mexico	Sol 28/11	Sol 26/10
Toronto	Plu 4/1	Sol 10/2	New York	Plu 9/8	Plu 12/6
Vancouver	Plu 10/4	Plu 7/5	Paris	Nua 16/4	Plu 11/8
Winnipeg	Var 0/-14	Sol 0/-10	Tokyo	Var 16/12	Sol 17/13

Montréal	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui	0	10/0	12/4	11/2
Pluie, pdp 90%	Nuageux.	Ciel variable.	Ensoleillé.	Ensoleillé.

Québec	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui	6	8/1	9/1	9/0
Averses, pdp 60%	Neige, pdp 60%	Quelques averses, pdp 40%.	Passages nuageux.	Ensoleillé.

Gatineau	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui	4	12/-1	14/3	11/2
Pluie, pdp 90%	Nuageux avec éclaircies.	Passages nuageux.	Généralement ensoleillé.	Généralement ensoleillé.

Vos prévisions météo à temps en tout temps sur www.meteo-media.com

WEEK-END NATURE

La complexe question de la relève



Louis-Gilles Francoeur

Quelle est la chasse qu'on peut pratiquer le plus tard possible dans la grande saison de la vie? A mon avis, c'est probablement la chasse à la sauvagine, qu'on peut pratiquer plus tôt à la saison automnale et maintenant au printemps, avec une cache accessible par bateau, et ce, accompagné d'un bon chien rapporteur!

Certes, à quelques semaines du début de la saison de pêche, il peut sembler inopportun de faire le point sur un sujet relatif à la chasse. Mais il ne faut pas oublier que les chasses printanières devançant maintenant la saison de pêche et qu'elles sont nombreuses, allant de la corneille à l'oie en passant désormais par le dindon et la traditionnelle chasse au siffleur (la marmotte).

Le propos est d'ailleurs de circonstance, car la chasse printanière à l'oie blanche a débuté mardi, le 1^{er} avril, et, croyez-le ou non, des chasseurs étaient déjà à pied d'œuvre dans la région de la rivière du Sud, en Montérégie, près d'Henryville, où on trouve déjà quelques centaines d'oies blanches. Toutefois, nous indiquait hier Paul Milot, porte-parole du Service canadien de la faune au Québec, les colliers émetteurs que portent certaines oies indiquent que l'essentiel du troupeau — près d'un million d'oiseaux l'automne dernier — se trouve actuellement au sud de New York, en partie dans la baie de Chesapeake. Malheureusement, on ne chasse pas assez intensément les belles blanches aux États-Unis, ce qui explique que cette «récolte de conservation» amorcée en 1999 a permis de stabiliser le troupeau autour d'un million de têtes, alors que les biologistes estiment toujours qu'il faudrait le ramener entre 500 000 et 600 000 oies pour

leur assurer un garde-manger suffisamment garni et empêcher la disparition de plusieurs plantes rarissimes à l'île Bylot, dans le Grand Nord, où elles s'en vont faire leurs nids.

Un déclin qui n'en est pas un

Malgré l'abondance croissante de plusieurs gibiers comme l'oie, l'effectif des chasseurs évolue dans le sens contraire aux États-Unis. Et c'est l'effectif des sauvagins qui accuse le plus de problèmes de renouvellement. La nouvelle, confirmée l'automne dernier dans le 2006 National Survey of Fishing, Hunting and Wildlife-Associated Recreation, indiquait en effet que l'effectif des chasseurs états-unien était à son plus bas depuis 1970. L'affaire a évidemment fait bondir de joie plusieurs groupes anti-chasse et animalistes. Mais en même temps, elle a suscité des analyses serrées du phénomène chez les universitaires et dans le milieu associatif. Leur examen de la question éclaire un phénomène similaire, noté ici au Québec, il y a quelques années, mais qui semble en voie de se résorber, le taux d'inscriptions aux cours d'initiation accusant désormais une forte hausse en raison des mesures instaurées.

Les chiffres globaux publiés l'automne dernier faussent un peu la situation, explique John Devney, du magazine Delta Waterfowl, aux États-Unis. On ne peut nier qu'il y ait une baisse de l'effectif global, mais la vraie question, dit-il, c'est pourquoi?

Une analyse serrée indique que plusieurs facteurs sociaux et fauniques contribuent à ce phénomène, qu'il attribue d'abord et avant tout à une tendance démographique. L'effectif des chasseurs, dit-il, a été anormalement gonflé par l'arrivée des baby-boomers. De 1946 à 1964, l'explosion de la population en Amérique du Nord a en effet poussé à la hausse celle des chasseurs 20 ans plus tard, faisant passer leur effectif de dix millions en 1955 à 18 millions en 1975. En 1980, 58 % de tous les chasseurs aux États-Unis étaient de la génération des baby-boomers. Aujourd'hui, malgré la défection des plus âgés, qui accrochent leur fusil pour des raisons de santé, cette génération qui a marqué le dernier siècle représente encore 44 % de l'effectif des nemrods. Cela est confirmé notamment par une ana-

lyse plus pointue du service états-unien de la faune, qui a établi que le décrochage chez les chasseurs s'accélérait à partir de 45 ans.

Mais d'autres phénomènes ralentissent cette baisse somme toute normale de l'effectif des chasseurs qui, selon M. Devney, serait demeuré très stable et aurait même légèrement augmenté si on fait abstraction de l'arrivée des baby-boomers. Un de ces phénomènes, dit-il, est le transfert de la «mentalité des 40 ans» d'autrefois à la strate générationnelle des 60 ans, plus actifs, décidés à ne pas vieillir prématurément et qui prennent les moyens de se garder en forme.

Aux États-Unis, comme ici au Québec il y a une dizaine d'années, on découvre que l'urbanisation croissante de la population coupe les liens culturels qui unissaient autrefois les gens à la nature et aux activités de récolte faunique.

C'est d'ailleurs, à mon avis, la rupture croissante de ce lien direct avec les mécanismes naturels et les espèces vivantes qui explique la déresponsabilisation de la population envers la protection de l'environnement, laquelle devient un objectif théorique ou idéologique, bardé d'images stéréotypées et anthropomorphiques. Mais c'est une autre histoire, sur laquelle nous reviendrons...

Une chose est certaine: la moitié des chasseurs aux États-Unis provient des milieux ruraux. Et ces ruraux, qui constituaient 40 % de la population états-unienne en 1950, ne représentent plus que 20 % du grand total de nos jours. Le taux d'initiation à la chasse dans les milieux urbains est d'ailleurs cinq fois inférieur à celui des milieux ruraux. Et le «niveau de rétention» de cette culture de la chasse est deux fois plus élevé chez les ruraux que chez les urbains. Mais la chasse, c'est aussi une affaire de revenus et de culture, sinon de structure familiale.

Aux États-Unis, le taux d'initiation à la chasse chez les enfants est plus bas dans les familles dont le revenu est inférieur à 40 000 \$ mais demeure stable depuis 50 ans dans les catégories supérieures de revenus.

La culture familiale de la chasse apparaît aussi comme le facteur déterminant. Les parents qui chassent le petit gibier, tout particulièrement l'écreuil (ce qui est permis chez nos voisins) et la gélinotte, sont ceux chez qui la relève est la plus forte, alors que ce taux est plus

bas chez les enfants des chasseurs de lapins et de lièvres, de sauvagine et de faisans. Globalement toutefois, la relève est toujours plus marquée et permanente chez les enfants de parents chasseurs. Un père qui chasse au moins trois jours par année a neuf fois plus de chances de voir ses enfants chasser plus tard que dans une famille de non-chasseurs. Si c'est la mère qui chasse, ce qui est de plus en plus fréquent, les chances sont encore beaucoup plus élevées d'assurer une relève.

Des contre-tendances se dessinent toutefois dans cet univers complexe où culture et nature s'entremêlent joyeusement. La disponibilité du gibier, qui augmente en raison de politiques de gestion plus raffinées et du nombre moins élevé de chasseurs, joue un rôle non négligeable. C'est ainsi que le nombre de chasseurs de gros gibier est deux fois plus élevé aujourd'hui que dans les années 50. Aux États-Unis, on explique ce phénomène par la croissance fulgurante des populations de cerfs de Virginie et de dindons sauvages, qui atteignent, voire dépassent à de nombreux endroits les cheptels pré-coloniaux.

Par contre, la privatisation des territoires de chasse en raison de l'expansion des villes, de l'élargissement du territoire agricole et de l'envahissement des milieux naturels par la villégiature fait décrocher plusieurs chasseurs urbains, qui éprouvent de plus en plus de difficulté à trouver des territoires disponibles dans les régions éloignées, contrairement aux locaux.

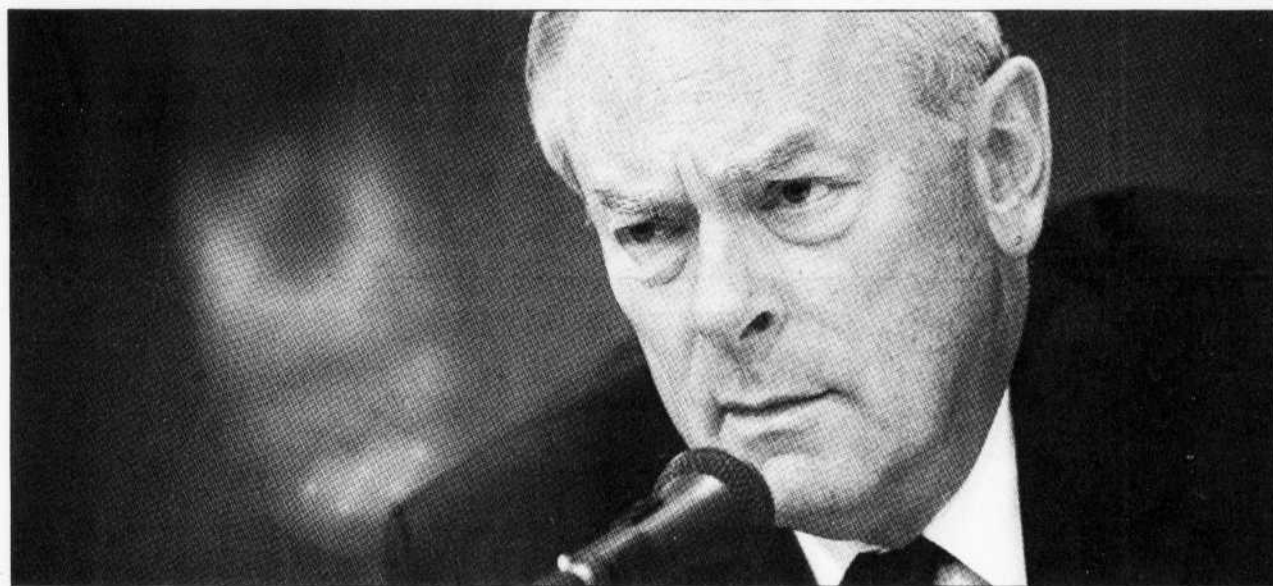
■ Lecture: *Zéro toxique - Petit manuel de survie*, par Marc Geet Ethier, Éditions du Trécarré, 181 pages.

Quels sont ces toxiques qui envahissent nos vies chaque jour par le biais des objets courants et de notre consommation? Comment pouvons-nous réduire notre exposition à ces toxiques par des pratiques et des achats moins dommageables pour notre santé et pour l'environnement? Perchlorates, téflon, parabènes, phtalates, bisphénol A, etc., sont ici passés au crible avec une analyse des problèmes qu'ils suscitent et des moyens de les éviter.



LES SPORTS

La présidence du TAS échappe à Dick Pound



DAMIR SAGOLJ REUTERS

LE MONTRÉALAIS Dick Pound, ancien président de l'Agence mondiale antidopage, a été coiffé hier par l'avocat italien Mino Auletta dans la course à la présidence du Tribunal arbitral du sport (TAS), pour laquelle il partait pourtant favori. Auletta, qui était président suppléant depuis l'an dernier, supervisera jusqu'en 2010 la nomination des arbitres pour les appels déposés devant le TAS. Il a expliqué avoir bénéficié de 10 votes sur 19 lors de la réunion des membres du tribunal hier à Monaco. Auletta, président par intérim depuis la mort du Sénégalais Keba Mbaye en 2007, a aussi devancé l'avocat suisse Robert Briner et le Suédois Gunnar Werner. Pound a refusé de dire si la bataille qu'il livre à l'Union cycliste internationale a pu jouer contre lui. Et il a fait savoir qu'il allait désormais se concentrer sur ses rôles de membre senior du Comité international olympique et de l'Agence mondiale antidopage, dont il a été le premier président. Il compte aussi demeurer au sein du comité de direction du TAS. «Je n'ai jamais eu le moindre problème à occuper mon temps», a-t-il rappelé, ajoutant qu'il pourrait se représenter en 2010.

Canadien 3, Sabres 1

Tant qu'à être là...

Bryan Smolinski vole la vedette en enfilant deux buts. Chris Higgins a marqué l'autre, son 25^e.

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Et pourquoi ne pas terminer en beauté? Déjà assuré du championnat de sa division, le Canadien a maintenant hier ses chances de terminer au tout premier rang de l'association Est en battant très efficacement les Sabres de Buffalo 3-1.

Les Sabres ont de cette manière vu mourir leur dernier espoir de faire les séries éliminatoires: ils devront se contenter de golf (ou de quoi que ce soit d'autres) pour les prochaines semaines. Le Canadien n'a laissé que peu d'espace aux Sabres, prenant les devants 3-0 avant de connaître quelques difficultés en fin de rencontre, mais rien de menaçant.

On a beaucoup insisté dans les derniers mois sur l'étonnante profondeur du Canadien. Le match disputé hier au Centre Bell a encore fait la preuve de cet équilibre qui caractérise le club cette saison. C'est ainsi Bryan Smolinski, qui pourrait être qualifié de plombier sans soulever trop de dissension, a volé la vedette en enfilant deux buts hier soir, ce qui représente exactement 25 % de sa production de toute l'année. Il a été nommé première étoile.

«Nous avons quelques joueurs de blessés [Koivu, Ryder, Komisarek, Bouillon], alors tout le monde doit prendre plus de responsabilités», disait-il après la partie, encore un peu surpris de sa performance. Les deux autres membres du quatrième trio ont aussi disputé un fort match, Steve Bégin (troisième étoile) y allant de cinq tirs au but et de huit mises en échec. Il a d'ailleurs servi une passe subtile à Smolinski pour son deuxième but, en utilisant le filet pour faire ricocher la rondelle. Un coup de billard, en somme. «J'ai même «callé la shot», expliquait-il en riant dans le vestiaire.

Autre preuve de profondeur, le 25^e but de la saison

de Chris Higgins lui a permis d'atteindre le plateau des 50 points. C'est le septième joueur de l'équipe à franchir cette marque cette saison: aucune autre équipe de la ligue ne peut en revendiquer autant. Ce n'était pas arrivé à Montréal depuis 1989 (le club s'était alors rendu en finale).

Et puis le tout jeune Carey Price, déjà auteur d'un blanchissage à Ottawa mardi, a disputé un autre match extrêmement solide, donnant à la foule de multiples occasions de scander son prénom. Son entraîneur Guy Carbonneau l'a dit après la partie: le gardien «est dans sa zone» depuis plusieurs matchs. Une bulle qui fait une sorte de mur devant le filet. Les jambières sont rapides, la concentration et le calme pleinement là, et pratiquement rien ne passe. Price a bloqué hier 27 lancers et remporté une 23^e victoire à sa première saison. Ceci le place à égalité d'un certain Patrick Roy, qui avait réussi le même exploit en tant que recrue en 1986, l'année de... Bien sûr, l'année de la Coupe.

Tout cela mis ensemble a permis au public de célébrer bruyamment une autre victoire du Canadien, ce qui lui permet d'atteindre le plateau des 102 points. Une première depuis 1993, l'année de... Bien sûr, l'année de la dernière Coupe.

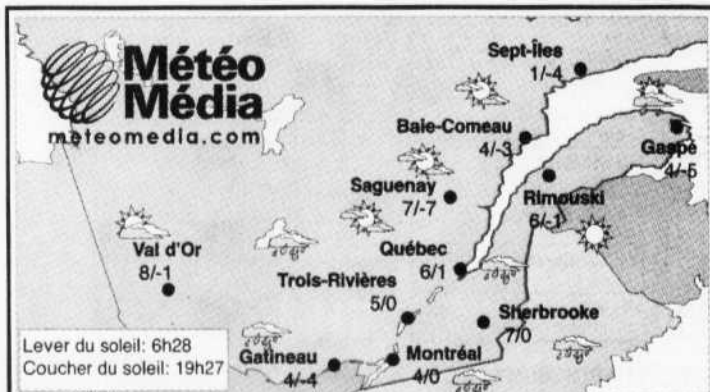
Guy Carbonneau était forcément «très content» de la performance de son club. «Les Sabres ont mis un peu plus de pression dans les 10 dernières minutes. Mais dans l'ensemble, on a joué le genre de match qu'on voulait jouer.» Et l'entraîneur l'a confirmé: il n'est pas question de lever le pied lors du dernier match, disputé demain contre Toronto. Les joueurs ont envie de terminer premier dans l'association, et Carbonneau aussi. Tant qu'à être rendu là...

Le Devoir

EN BREF

La coupe Memorial à Rimouski

La ville de Rimouski a été désignée pour accueillir la présentation du tournoi de la coupe Memorial 2009. Chicoutimi, Shawinigan, Halifax en Nouvelle-Écosse, ainsi que Lewiston, dans le Maine, avaient aussi posé leur candidature. L'annonce a été faite par le ancien premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, qui agissait comme président du comité de sélection. «Notre choix s'est arrêté sur l'Océanic de Rimouski, a-t-il indiqué, puisque cette candidature avait tous les éléments pour mettre sur pied une excellente coupe Memorial: hockey, comité organisateur, installations, logistique et financement. De plus, nous avons senti un appui incroyable de toute la communauté. D'autres villes avaient de meilleurs éléments, mais à la fin nous avons estimé que Rimouski avait la meilleure offre d'ensemble.» Jacques Gauthier, Camille Thériault et l'ancien défenseur de la Ligue nationale et du Canadien Stéphane Quintal étaient les autres membres du comité de sélection. Favorisé par la présence de grandes vedettes comme Vincent Lecavalier, Brad Richards puis Sidney Crosby, l'Océanic a attiré une foule moyenne de 4448 spectateurs dans un aréna de 4300 sièges depuis son arrivée dans la ligue en 1995. «C'est petit, mais nous avons fait nos devoirs, nous avons de merveilleux commanditaires et ce sera un succès», a déclaré le gouverneur de l'Océanic, Camille Leblanc. La tendance était pourtant de présenter le championnat junior canadien dans de plus grands centres. «C'était important pour nous de démontrer qu'il est possible de présenter un tournoi de la coupe Memorial dans un plus petit édifice, a commenté le commissaire de la LHJMQ Gilles Courteau. Je donne l'exemple de Guelph en 2002. Il y avait environ 4500 sièges et ce fut un grand succès.» - La Presse canadienne



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Var 2/-4	Var 7/-3	Londres	Nua 16/7	Nua 9/6
Moncton	Var 9/0	Mel 4/0	Los Angeles	Sol 21/11	Sol 18/10
Saint-Jean	Plu 6/1	Plu 6/1	Mexico	Sol 28/11	Sol 26/10
Toronto	Plu 4/1	Sol 10/2	New York	Plu 9/8	Plu 12/6
Vancouver	Plu 10/4	Plu 7/5	Paris	Nua 16/4	Plu 11/8
Winnipeg	Var 0/-14	Sol 0/-10	Tokyo	Var 16/12	Sol 17/13

Montréal	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui	0	10/0	12/4	11/2
Pluie, pdp 90%	Nuageux.	Ciel variable.	Ensoleillé.	Ensoleillé.

Québec	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui	1	8/1	9/1	9/0
Averses, pdp 60%	Neige, pdp 60%	Quelques averses, pdp 40%.	Passages nuageux.	Ensoleillé.

Gatineau	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui	-4	12/-1	14/3	11/2
Pluie, pdp 90%	Nuageux avec éclaircies.	Passages nuageux.	Généralement ensoleillé.	Généralement ensoleillé.

Météo Média
 Vos prévisions météo à temps en tout temps sur
 www.meteomedia.com

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est	
G	P DPF BP BC PTS
y-Montréal	46 25 10 259 221 102
Ottawa	42 30 8 252 243 92
Boston	40 28 12 210 218 92
Buffalo	38 31 12 252 242 88
Toronto	36 33 11 228 249 83

Section Atlantique	
y-Pittsburgh	47 26 8 247 214 102
x-New Jersey	45 28 7 203 192 97
x-N.Y. Rangers	42 27 11 208 192 95
Philadelphie	40 29 11 243 233 91
N.Y. Islanders	34 38 9 190 240 77

Section Sud-Est	
Caroline	43 32 6 249 245 92
Washington	42 31 8 239 230 92
Floride	37 34 9 211 220 83
Atlanta	33 40 8 212 271 74
Tampa Bay	31 41 9 222 263 71

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale	
p-Detroit	53 21 7 253 183 113
Nashville	40 31 9 226 224 89
Chicago	39 33 8 235 230 86
Columbus	34 34 12 192 211 80
St. Louis	31 35 13 196 233 75

Section Nord-Ouest	
x-Minnesota	43 28 9 217 213 95
x-Colorado	43 31 7 227 216 93
Calgary	41 29 10 221 223 92
Vancouver	39 31 10 211 206 88
Edmonton	40 35 6 233 250 86

Section Pacifique	
y-San Jose	49 21 10 218 185 108
x-Anaheim	45 27 8 198 186 98
x-Dallas	43 29 7 232 199 93
Phoenix	37 36 6 206 222 80
Los Angeles	31 42 7 224 260 69

é - éliminé d'une place en séries éliminatoires
 x - se qualifie en vue des séries éliminatoires
 y - champion de section

Hier	
Montreal 3	Buffalo 1
Detroit 3	Columbus 2
N.Y. Rangers 3	N.Y. Islanders 0
Washington 4	Tampa Bay 1
Ottawa Toronto	
St. Louis Nashville	
Calgary Minnesota	
Edmonton Vancouver	
Dallas Phoenix	
San Jose Los Angeles	

Aujourd'hui	
N.Y. Islanders	à N.Y. Rangers, 19h
New Jersey	à Philadelphie, 19h
Floride	en Caroline, 19h
Boston	à Ottawa, 19h30
Nashville	à Chicago, 20h30
Phoenix	à Dallas, 20h30

Demain	
Columbus	à St. Louis, 14h
Anaheim	à Los Angeles, 16h
Buffalo	à Boston, 19h
Toronto	à Montréal, 19h
Floride	à Washington, 19h
Tampa Bay	à Atlanta, 19h
Calgary	à Vancouver, 22h

ASSOCIATION DE L'EST

	MJ	PTS
a-1. Pittsburgh	81	102
x-2. Montréal	81	102
a-3. Caroline	81	92
4. New Jersey	80	97
5. N.Y. Rangers	80	95
6. Ottawa	81	94
7. Boston	80	92
8. Washington	81	92
9. Philadelphie	80	91
é-10. Buffalo	81	88
é-11. Toronto	81	83
é-12. Floride	80	83
é-13. N.Y. Islanders	81	77
é-14. Atlanta	81	74
é-15. Tampa Bay	81	71

a - premier de sa section
 é - éliminé d'une place en séries éliminatoires
 x - se qualifie en vue des séries éliminatoires